



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré  
Rue de l'Hôpital 1, 1700 Fribourg

Aux directions des écoles des cycles  
d'orientation et aux parents des élèves de 11H

Service de l'enseignement secondaire du deuxième  
degré S2  
Amt für Unterricht der Sekundarstufe 2 S2

Conférence des directeurs et directrices des écoles  
du degré secondaire supérieur (CODESS)  
Konferenz der Schuldirektorinnen und  
Schuldirektoren der Mittelschulen (CODESS)  
Rue de l'Hôpital 1, 1700 Fribourg

T +41 26 305 12 41  
[www.fr.ch/S2](http://www.fr.ch/S2)

—  
Réf. : MARP/nn/25-211/CODESS  
Courriel : [pierre.marti@edufr.ch](mailto:pierre.marti@edufr.ch)

*Fribourg, le 27 novembre 2025*

## **Processus d'inscription dans les écoles du secondaire supérieur et informations aux élèves des cycles d'orientation du Canton de Fribourg**

Madame, Monsieur,

L'inscription des élèves de 11H qui souhaitent suivre une formation proposée par les écoles du secondaire supérieur (gymnase, école de culture générale et école de commerce à plein temps) se fait en ligne selon les mêmes modalités que l'année passée.

Selon les indications des directions des CO, la procédure d'inscription se déroule en classe ou à domicile.

Les principales informations sur les conditions d'admission ainsi que sur les offres de formation bilingues sont disponibles sur la page internet <https://www.fr.ch/dfac/s2> et avec les liens suivants (également à cliquer) :



[Conditions d'admission](#)



[Bilinguisme](#)

**La procédure d'inscription se présente comme suit :**

1. L'inscription pour les élèves de 11H se fait via le portail [isa.fr.ch](http://isa.fr.ch). Les élèves s'inscrivent avec leur nom d'utilisateur habituel. Sous la rubrique « Inscriptions », l'inscription peut ensuite être effectuée ou modifiée entre le 31 janvier et le 15 février. La modification n'est possible que tant que l'inscription n'a pas été validée en cliquant sur le bouton.
2. Les élèves impriment leur formulaire d'inscription, le font signer par leur représentant légal et le transmettent ensuite à leur maître de classe.

3. Les maîtres de classe des cycles d'orientation vérifient avec leurs élèves que tous ont bien remis le formulaire signé.
4. Les secrétariats des cycles d'orientation rassemblent les formulaires par classe et les transmettent aux écoles du secondaire 2 en fonction de la filière de formation.

**Autres informations :**

- Le choix de la branche de sensibilisation n'est pas soumis à des conditions d'admission particulières.
- L'inscription des élèves qui ne fréquentent pas la 11H d'un cycle d'orientation du canton de Fribourg se fait comme auparavant par formulaire. Le formulaire d'inscription peut être demandé auprès des secrétariats des écoles du secondaire 2.
- Les élèves qui souhaitent être admis pour l'année scolaire suivante 2027/28 (en raison par exemple d'un stage linguistique en 2026/27) peuvent déjà s'inscrire et le mentionner sur le formulaire.
- Ceux qui souhaitent être admis dans le programme Sports-Arts-Formation doivent déposer une demande auprès du Service cantonal du sport avant le 15 février.



[Programme Sports-Arts-Formation \(SAF\)](#)

- Pour une demande de compensation des désavantages, un dossier doit être téléchargé lors de la procédure d'inscription. De plus amples informations sont disponibles sur le lien suivant (également à cliquer) :



[Compensation des désavantages](#)

- Pour la zone de recrutement du Gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne, l'inscription se fait comme auparavant, c'est-à-dire sans passer par ISA.
- En cas de problème technique lors de l'inscription, l'élève peut contacter le secrétariat de l'école où il s'inscrit. Particularité : pour les élèves qui s'inscrivent en 1<sup>re</sup> année de gymnase dans les collèges de la ville de Fribourg (Gambach, Ste-Croix, St-Michel), les demandes se font auprès du secrétariat du Collège St-Michel.

- Modification de l'inscription :
  - > Les élèves peuvent modifier leur choix sur le portail jusqu'au 15 février, sur la base des notes du premier semestre. Pour ce faire, ils doivent cliquer sur « Annuler ». Leurs premiers choix restent actifs jusqu'à leur nouvelle validation.
  - > Toute modification après le 15 février doit se faire en contactant le secrétariat de l'école du secondaire supérieur. A cet égard, les aires de recrutement suivantes doivent être respectées :
    - Gymnases de la ville de Fribourg : Collège St-Michel ;  
Sud du canton : Collège du Sud.
    - Ecole de culture générale de la ville de Fribourg : Ecole de culture générale de Fribourg ;  
Sud du canton : Collège du Sud
    - Ecole de commerce de la ville de Fribourg : Collège de Gambach ;  
Sud du canton : Collège du Sud.

#### Remarque

Les élèves qui ne remplissent pas (encore) les critères d'inscription et/ou les exigences de leur type de classe (jusqu'à un point négatif sur la somme des points) après le premier semestre peuvent tout de même s'inscrire. Ils recevront toutefois le message ci-dessous indiquant clairement qu'ils sont inscrits mais **non admissibles**. Pour que leur inscription soit validée, ils doivent remplir les conditions à la fin de l'année scolaire. Pour l'école de culture générale et l'école de commerce, les élèves ayant moins de 16 points ne sont pas convoqués à l'examen. La réinscription (cette fois-ci au moyen d'un formulaire papier) doit être renouvelée à la fin de l'année scolaire et s'adresser à l'école correspondante, indiquée ci-dessus.

*Attention : actuellement, vous ne remplissez pas les critères d'inscription dans cette filière. Nous vous recommandons vivement de choisir une autre filière pour laquelle vous remplissez les critères d'inscription. Si vous maintenez néanmoins ce choix, votre inscription sera prise en compte, mais votre admission restera ouverte tant que les critères ne seront pas remplis.*

#### Exemple pour l'inscription d'un ou d'une élève de 11G en 1<sup>re</sup> année de gymnase (principe identique pour les autres choix) :

1. Nombre de points et notes en-dessus du critère : peut choisir « Gymnase » dans liste déroulante, pas de message d'avertissement.
2. Nombre de points insuffisant, mais dans la marge (1 point sur la somme et/ou 0.5 pt sur deux moyennes) : peut choisir « Gymnase » dans liste déroulante, mais message d'avertissement.
3. Nombre de points insuffisant, sous la marge : ne peut pas choisir « Gymnase » dans liste déroulante.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous adressons nos meilleures salutations.



Pierre Marti  
Président de la CODESS  
Recteur du Collège de Gambach